

[Texte]

end of this century, for wood fibre. And that strategy which we brought forward in September 1981, if memory serves, calls for increased investment in forest renewal by the federal government and by provincial governments and by industry.

One of the major vehicles for assisting with forest management and renewal activities is the Forest Resource Development Agreement. In 1982 the Canadian Forestry Service took over a number of responsibilities from the former Department of Regional Economic Expansion, and the Canadian Forestry Service now administers existing, and negotiates new, agreements between the federal and provincial governments on matters related to the forest subsidiaries. The first agreement under the new program was signed by Nova Scotia last August. We expect to sign agreements with the other provinces over the next three years—indeed, with all provinces.

Another outcome of the new forestry strategy and in response to current levels of unemployment in Canada's forest sector is the unemployment insurance job creation program. Its main objective is to maintain the existing skilled forest labour force in local communities, while simultaneously improving forest management.

The unemployment stimulation program is designed to generate work in the forest sector by utilizing the Unemployment Insurance Commission funds and that program has earmarked \$140 million over fiscal years 1982-1983 to 1983-1984 under Section 38 of the Unemployment Insurance Act—being the use of what we call Section 38 funds. We have had some initial difficulties in getting that unblocked but I think it is now much better on track than it was at the beginning. Environment Canada's estimates provide \$6.8 million for the overhead and administrative costs of qualifying project sponsors during 1983-1984. In other words, you take the unemployment insurance moneys, in many cases we top it up with provincial moneys, and we put funds from the forestry side into capital in order to try to stimulate or generate the projects.

• 2010

Another departmental priority is advising on the environmental implications of northern development, a question on which, for instance, Mr. Fulton has questioned me extensively in past meetings of this committee. My department does have significant responsibilities concerning environmental and renewable resource management, and this has been recognized in formal statements issued by the government over the past decade. For example, in a document entitled *Canada's North: 1970-1980*, the department said:

People, resources and environment are the main elements in any strategy for northern development . . . the needs of the people of the north are more important than resource development and . . . the maintenance of ecological

[Traduction]

profiter de la croissance de la demande mondiale, à long terme jusqu'à la fin du siècle actuel, pour les fibres de bois. Et cette stratégie que nous avons présentée en septembre 1981, si ma mémoire est bonne, favorise une augmentation de l'investissement au titre du renouvellement forestier par le gouvernement fédéral, ainsi que par les gouvernements provinciaux et par l'industrie.

L'entente sur l'exploitation des ressources forestières est l'un des principaux véhicules d'aménagement et de régénération des forêts. En 1982, le Service canadien des forêts a assumé bon nombre des responsabilités du ministère de l'Expansion économique régionale. Le SC forêts administre les ententes actuelles et négocie les nouvelles ententes forestières entre le gouvernement fédéral et les provinces. En vertu de ce nouveau programme, la première entente a été signée avec la Nouvelle-Écosse en août dernier. Nous prévoyons signer de nouvelles ententes avec les autres provinces au cours des trois prochaines années avec toutes les provinces en fait.

La nouvelle stratégie forestière et le taux de chômage dans le secteur forestier ont donné lieu au programme de création d'emplois de l'assurance-chômage. Ce programme vise principalement le maintien de la main-d'oeuvre forestière qualifiée dans les collectivités locales, tout en améliorant l'aménagement des forêts.

Le programme de stimulation d'emplois a été mis sur pied pour créer des emplois dans le secteur forestier au moyen des fonds de la Commission de l'assurance-chômage. Cent quarante millions de dollars y ont été affectés pour les exercices financiers 1982-1983 et 1983-1984 en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, ce que nous appelons les fonds de l'article 38. Nous avons eu quelques difficultés à débloquer ces fonds au début mais je pense que ça va beaucoup mieux maintenant. Environnement Canada fournira 6,8 millions de dollars pour couvrir les frais généraux et administratifs des projets retenus au cours de 1983-1984. En d'autres termes, prenons l'exemple de l'argent de l'assurance-chômage. Dans bien des cas nous y ajoutons des fonds de la province et nous prélevons des sommes destinées au secteur des forêts afin de les investir de manière à favoriser la poursuite de projets ou à en créer de nouveaux.

Une autre priorité du ministère consiste à fournir des renseignements concernant l'incidence sur l'environnement de l'aménagement des territoires du Nord. C'est une question au sujet de laquelle, par exemple, M. Fulton m'a posé plusieurs questions au cours de réunions antérieures du présent Comité. Mon ministère a d'importantes responsabilités en ce qui concerne l'environnement et la gestion des ressources renouvelables, ce qui a été reconnu dans des déclarations officielles publiées par le gouvernement durant la dernière décennie. Par exemple, dans un document intitulé *Le Nord du Canada: 1970-1980*, voici en substance ce que le ministère disait:

Les gens, les ressources et l'environnement constituent les principaux éléments de toute stratégie d'aménagement du Nord . . . les besoins des gens du Nord sont plus importants que l'aménagement des ressources et . . . il est essentiel